



Délibération n°2024-23 du 19/02/24

Le lundi 19 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

20/02/2024

Excusé(s) (5) : Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Annick MABON ayant donné procuration à Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

20 : Comité de jumelage coopération Châteauroux - Bittou : subvention 2024 et renouvellement de la convention de partenariat

La Ville de Châteauroux attribue chaque année une subvention au Comité de Jumelage-Coopération Châteauroux-Bittou permettant de financer des projets de développement dans la ville jumelle de Burkina Faso et s'inscrivant dans le cadre politique de la coopération décentralisée, conformément à la loi du 6 février 1992 « administration territoriale de la République ».

Le partenariat entre Châteauroux et Bittou porte actuellement sur un plan d'action triennal (2022/2024). L'engagement des membres du comité de jumelage à Bittou, du Préfet, président de la délégation spéciale gérant les affaires municipales et de l'ensemble des acteurs associatifs de la commune a permis la réalisation de l'ensemble des actions prévues aux programmes 2022 et 2023 (notamment 5 forages permettant d'alimenter la population en eau).

En 2024, le comité de jumelage coopération Châteauroux-Bittou va s'efforcer de soutenir le maximum d'actions prévues au plan triennal initial : formation d'apprentis menuisiers, alphabétisation de groupes vulnérables se déplaçant dans le pays, impliqués dans la réalisation d'activités génératrices de revenus, prévention sanitaire auprès des jeunes venant de différentes villes du Burkina Faso, soutien à une association de promotion d'activités génératrices de revenus pour des femmes veuves avec enfants à charge.

Le montant de la subvention proposé par la Ville au titre du budget primitif 2024 s'élève à 9 610 € (identique à l'année 2023) et la convention de partenariat entre la Ville de Châteauroux et le Comité de Jumelage-Coopération Châteauroux-Bittou sera renouvelée pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder pour l'année 2024 une subvention de 9 610 € au comité de Jumelage-Coopération Châteauroux-Bittou
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et tout document se rapportant à ces co-financements.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Roland VRILLON